



ANNEXE TABLETTE (à conserver)

3. FRAIS COMPLEMENTAIRES :

3.1/ Les tablettes

Un équipement pédagogique numérique et ses accessoires, loués par l'Institution, sont remis à chaque collégien et lycéen en début d'année et restitués en fin d'année scolaire suivant « la convention de prêt et d'utilisation de la tablette tactile numérique élève » signée entre les parties.

L'équipement se compose :

- Tablette IPAD
- Housse de protection IPAD
- Adaptateur secteur et un câble d'alimentation tablette
- Applications mobiles préinstallées et préconfigurées
- Livres numériques de l'ensemble des matières enseignées

A cela s'ajouteront les dépenses d'installation et de maintenance d'infrastructures permettant le fonctionnement des tablettes (abonnement fibre, switch, point relais, serveur...)

Le coût de revient et d'entretien global annuel (tablette, accessoires, infrastructures...) est compris dans le montant de la scolarité comme indiqué dans le contrat de scolarisation et ne peut être dissocié.

3.2/ Rachat de la tablette après 3 ans

Le rachat de la tablette et ses accessoires pourront se faire au terme du contrat de location de 3 ans (4 ans à partir de la promotion 6^{ème} de la rentrée 2021) liant l'Institution au prestataire tablettes.

Si le rachat intervient avant 3 ans, un tableau d'amortissement mensuel sera utilisé pour déterminer le prix de rachat. (Exemple : Il pourrait être de 170€ pour 2 ans d'utilisation et 340 € pour 1 an d'utilisation.)

3.3/ Assurance tablettes

En dehors de la garantie constructeur (voir convention de prêt et d'utilisation de la tablette tactile numérique élève), il n'y a pas d'assurance souscrite par l'établissement.

Pour la prise en charge des réparations vous pouvez vous reporter à la convention de prêt et d'utilisation de la tablette tactile numérique élève.

3.4/ Casse

En cas de dégradation nécessitant une réparation, la facture de réparation sera intégralement imputée sur la facture de scolarité et due.

3.5/ Mise à disposition d'une tablette

Une mise à disposition de tablette est possible dans les cas suivants :

- Tablette en cours de réparation

Ce service est gratuit et fait l'objet du versement d'une caution de 300€ qui sera restituée contre la remise de la tablette de prêt.